

## POPULATION ESTIMATIVE DU CANADA

Le 1er janvier 1970 on estimait a 21,260,000 la population du Canada, soit 320,000 (1.5%) de plus qu'au 1er janvier 1969, augmentation qui se compare avec celle de 310,000 (aussi 1.5%) en 1968 et celle de 331,000 (1.6%) en 1967. La diminution du nombre d'immigrants en 1969 a été compensée par l'augmentation du nombre de naissances et la diminution du nombre de personnes qui ont émigré du Canada.

Parmi les augmentations survenues dans les provinces au cours de l'année civile 1969, la province d'Ontario venait en tête avec 175,000 (2.4%), suivie de la Colombie-Britannique, 71,000 (3.5%), du Québec, 42,000 (0.7%), de l'Alberta, 37,000 (2.4%), de Terre-Neuve, 4,000 (0.8%), du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse, 2,000 chacune. La population de l'Île-du-Prince-Édouard est demeurée la même, mais celle de la Saskatchewan a diminué de 13,000 (1.4%) et celle du Nouveau-Brunswick, de 3,000 (0.5%).

Le point de départ de ces estimations est le chiffre de la population du recensement du 1er juin 1966. Aux chiffres des provinces on ajoute le nombre de naissances et d'immigrants, on soustrait le nombre de décès et le nombre estimatif d'émigrants et on alloue un certain nombre pour la migration d'une province à l'autre. Ces estimations seront rectifiées après le recensement de 1971 du Canada.

En se fondant sur les éléments prédominants de la population au cours du présent trimestre, on prévoit que le 25 février l'horloge démographique enregistrera un total de 21,308,710 habitants.

## LOGEMENTS À LOYER MODIQUE

Le ministre fédéral chargé du logement, monsieur Robert Andras, a annoncé que la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) invitera les constructeurs et entrepreneurs généraux de divers grands centres urbains, à soumettre des propositions en vue de stimuler la construction de logements à loyer modique.

En plus des 200 millions de dollars mis de côté pour l'application de techniques nouvelles en vue de répondre au besoin de logement des familles à faible revenu, le budget des immobilisations de la SCHL, pour l'exercice financier de 1970, prévoit des capitaux pour la construction de logements à loyer modique, selon l'article 16 de la Loi nationale sur l'habitation. Les sommes exigées pour les prêts dont il est question ici seront prises à même cette partie du budget régulier de la Société. Il est prévu que l'idée de lancer un appel de soumissions augmentera au maximum l'efficacité de ce programme orienté vers la satisfaction des besoins des personnes et des familles à faible revenu.

Les journaux d'Halifax, Montréal, Toronto, Hamilton et Vancouver publieront donc cette invitation à présenter des demandes de prêts à long terme et à intérêt peu élevé à l'égard de la conception, de la

construction et de l'exploitation d'habitations à loyer modique.

Grâce à ce programme environ 2,500 logements seront bâtis dans les cinq grandes villes en question pour les familles dont le revenu annuel atteint les niveaux suivants: à Halifax, environ \$6,250; à Montréal, environ \$5,500; à Toronto, environ \$7,500; à Hamilton \$7,000 et à Vancouver, \$6,500.

Monsieur Andras a déclaré que "les prêts consentis en vertu de ce programme atteindront probablement une valeur globale de 35 à 40 millions de dollars. Dans chacune des cités en cause, a précisé le ministre, j'ai l'intention de faire appel à l'expérience des personnes qui ont manifesté constamment du souci à l'égard du logement pour les économiquement faibles, afin d'aider à choisir les projets qui peuvent le mieux répondre à nos objectifs. Le ministre a ajouté: "Ce n'est qu'après avoir étudié avec le plus grand soin le taux des logements vacants et la situation où se trouve la population à revenu modique dans les grandes villes que nous avons choisi Halifax, Montréal, Toronto, Hamilton et Vancouver. Je tiens aussi à préciser que des capitaux supplémentaires pourront être affectés à des programmes semblables dans d'autres localités selon l'article 16 ou d'autres dispositions de la Loi nationale sur l'habitation."

## ESSAIS D'UN HÉLICOPTÈRE GÉANT DANS L'ARCTIQUE

Un hélicoptère qui a été utilisé par l'armée américaine pour l'envoi de troupes et de munitions au Vietnam et qui a participé à des essais dans l'Arctique, organisés par le ministère des Transports, a effectué dernièrement un vol de démonstration à l'aéroport d'Uplands, d'Ottawa.

L'hélicoptère S-64 *Skycrane* (la grue du ciel) est fabriqué par la société *Silkorsky Aircraft*, dans le Connecticut. A la différence des hélicoptères ordinaires, la cabine de pilotage du S-64 ne représente qu'une toute petite partie de l'ensemble de l'appareil, qui mesure 88 pieds et demi de long.

Les essais du ministère des Transports ont servi à réapprovisionner en matériel de construction et autre genre d'équipement deux bases esquimaudes situées dans le fin fond de l'Arctique au cours d'une opération aéroportée de déchargement. Plus de 1.8 million de livres de matériel, dont une maison préfabriquée complète et le matériel nécessaire pour ajouter six salles de classe à une école, ont été déchargées d'un navire par l'hélicoptère géant et portées à terre à Cap Dorset et Coral Harbour dans l'île de Baffin.

Selon M. John Stewart, agent des opérations maritimes du ministère, les essais ont démontré que le S-64 *Skycrane* est le moyen le plus économique de déchargement des produits emballés ou en vrac convoyés par bateau. "Non seulement cette méthode fait gagner du temps mais elle diminue les risques de